



2025/73 / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU COPIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE LA PAGE EN COURS

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023, portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment l'alinéa 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance du copieur de la médiathèque arrivé à échéance ;

Considérant la proposition présentée par la société BIOS dont le siège social est fixé 6 ZI de Bellevue 22200 SAINT-AGATHON ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de maintenance avec la société BIOS pour une durée de 63 mois à compter de sa signature ;

Article 2 : DE DIRE que les conditions tarifaires et toutes les modalités sont fixées dans le contrat annexé. Les principales caractéristiques étant les suivantes :

- Location et maintenance du copieur MF 2553 pour un coût 39€ par mois, facturation par trimestre
- Coût à la page noir : 0,0042€ HT
- Coût à la page couleur : 0,042€ HT

Article 3 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et la comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : 27 mai 2025

L'accusé de réception le : 27 mai 2025

La publicité sur le site internet, à compter du : **30 MAI 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de
deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Fait à Bégard, le 27 mai 2025

Le Maire,

Vincent CLECH

